

Comité National pour les Droits de l'Homme

« Vers un Plan d'Action National pour les Droits de l'Homme au Cap Vert »

RAPPORT DE LA MISSION DU COMITE NATIONAL POUR LES DROITS DE L'HOMME A SANTA CATARINA (ILE DE SANTIAGO)

4 DECEMBRE 2002

Préparé par :
Geraldine Becchi
Point focal Hurist

1. INTRODUCTION

Une délégation du Comité National pour les Droits de l'Homme s'est rendu le 4 décembre 2002 à Santa Catarina (île de Santiago) dans le cadre de l'élaboration du Plan National pour les Droits de l'Homme (le Plan).

L'objectif de la mission était de recueillir des informations sur les violations les plus communs au Cap Vert dans le domaine des droits humains et dont la population souffre davantage. Ces informations seront analysées pendant l'élaboration du Plan. La mission avait pour finalité aussi de rendre public l'effort du Gouvernement d'élaborer le Plan afin d'en promouvoir une appropriation par la population. Ce but a été achevé en faisant participer activement la population à un atelier ouvert au public de la durée d'une journée. Pendant cet atelier des informations relatives au Comité National pour les Droits de l'Homme (le Comité), au programme HURIST et en général aux droits humains ont été divulguées.

La délégation était composé par :

- Mme Maria Cristina Fontes Lima, Ministre de la Justice et président du Comité National pour les Droits de l'Homme ;
- Mme Vera Duarte, Coordinatrice du Comité National pour les Droits de l'Homme ;
- Mlle Géraldine Becchi, point focal du programme Hurist ;
- Mme Gloria Silva, membre du Comité représentant un parti de l'opposition (MPD) ;
- Mlle Paula Ramos, membre du Comité représentant l'Institut Capverdien des Mineurs.

2. METHODOLOGIE

Conformément aux décisions prise pendant l'Atelier sur la Méthodologie¹, le maire de la municipalité a été sollicité à nommer un point focal, chargé de maintenir les relations entre le Comité et la municipalité.

La délégation a d'abord rencontré le maire de Santa Catarina, M. Joao Baptista, et le point focal désigné par le maire, M. Carlos Albertos Gonçalves. Ensuite, un atelier ouvert au public a eu lieu dans les locaux de la mairie de Tarrafal de 10.00h à 16.00h.

La méthodologie adoptée pendant l'atelier a été analogue à celle des autres ateliers qui ont eu lieu dans les différentes municipalités du pays.

¹ 1 Atelier sur la Méthodologie pour l'élaboration du Plan National d'Action dans le domaine des droits de l'Homme au Cap Vert, Praia, 6-7 juin 2002, Cap Vert.

Le maire de Santa Catarina, M. Baptista, et la Ministre de la Justice, Mme Fontes Lima, ont ouvert l'atelier. Après leurs interventions Mme Vera Duarte, Mme Gloria Silva, Mlle Paula Ramos et Mlle Géraldine Becchi ont fait aussi des présentations. Dans la deuxième et plus importante partie de l'atelier les participants ont eu la possibilité de parler des problèmes concernant les violations des Droits humains dans leur municipalité et en générale au Cap Vert. L'approche participatif et la volonté de donner assez d'espace a tous les participants ont dominé l'atelier. Les délégués ont fait des interventions pendant le débat afin de clarifier des points pas clairs aux participants. La session de la matinée s'est concentrée plus sur l'individuation des violations des droits humains, alors que la session de l'après-midi a essayé de trouver des possibles solutions aux violations.

Aussi dans cette municipalité les représentants des organisations non gouvernementales ainsi que le point focal de la municipalité ont été sollicités à envoyer la documentation qu'ils possèdent sur le profil socio-économique de la municipalité au Comité. Cette documentation servira de base pour une meilleure connaissance de la municipalité et donc aidera les rédacteurs du Plan dans l'individuation des problèmes prioritaires.

3. BREF PORTRAIT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SANTA CATARINA

La municipalité de Santa Catarina est la deuxième par nombre de population dans l'île de Santiago et la ville de Santa Catarina (aussi connu comme Assomada) est la troisième du pays.

L'évolution suivie pendant le dernier siècle par la population qui réside dans la municipalité a été la suivante:

An	1940	1950	1960	1970	1980	1990	2000
Population résident	26,848	19,428	30,207	41,462	41,012	41,584	49,970

En l'an 2000 la répartition de la population dans la municipalité de Santa Catarina est le suivant :

Ile/Municipalité	Urbain			Rural			Cap Vert		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Santiago	123,684	59,167	64,517	112,668	51,973	60,695	236,352	111,140	125,212
Santa Catarina	7,095	3,294	3,801	42,875	19,520	23,355	49,970	228,14	271,56

L'évolution de la ratio entre population et médecins dans la municipalité de Santa Catarina est la suivante :

Municipalité/Pays	1990		1994		1996		1997		1998		2000	
	N°	Ratio	N°	Ratio	N°	Ratio	N°	Ratio	N°	Ratio	N°	Ratio
Santa Catarina	5	4,696	4	10,859	6	7,381	7	6,400	7	6,443	9	5,552
Cap Vert	85	2,118	104	3,629	151	2,627	152	2,675	165	2,526	167	2,603

La terre cultivée dans la municipalité est la suivante selon une investigation sur la production de 1998/1999 :

	Surface (Ha)	Rendement (kg/ha)	Production
--	--------------	-------------------	------------

	Mais	Haricot s verts	Haricot s	Mais	Haricot s verts	Haricot s	Mais	Haricot s verts	Haricot s
Sta. Catarin a	8,229.9	480.2	8,202.9	71.4	0.0	1.5	587.9	0.0	12.5
Total nation al	34,518. 3	8,019. 5	31,313. 1	141. 5	246.3	33.0	4,882. 9	1,975. 5	1,032. 3

Le 18,1% de la population habitant dans la municipalité de Santa Catarina est, en l'an 2000, sans électricité. Le 41,7% de la population s'approvisionne d'eau dans les fontaines publiques. Environ un tiers de la population boit de l'eau pas désinfecté. Le 77,3% de la population ne possède ni une salle de bain ni une toilette : seulement le 18,8% de la population a une toilette dans sa maison. Le bois est le combustible plus utilisé pour cuisiner (68,4%), suivi par le gaz (29,7%). La majorité des maisons est bâti en ciment (89,4%). Le 58,3% de la population possède une radio, le 18% une télévision et le 14,8% un réfrigérateur. Le 40,7% de la population ne possède aucun bien durable en l'an 2000.

4. PRINCIPALES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

La liste suivante contenant les violations des droits humains considérés les plus graves et régulières dans la municipalité de Santa Catarina et certaines causes de ces violations est une synthèse des questions soulevées pendant l'atelier ouvert au public et la réunion avec le maire et son équipe.

Les violations reportées ici dessus ne veulent pas être exhaustives, mais refléter les préoccupations majeures des citoyens capverdiens habitant dans cette municipalité.

Droit à être informé et informer :

- a) Dans l'intérieur de la municipalité l'accès aux moyens de communication (surtout à la télé) est très limité ;

Droits des enfants, questions liées aux jeunes :

- a) Dans la municipalité il y a quelques enfants de rue, mais le phénomène n'est pas encore tellement alarmant. Actuellement, la mairie est un train de promouvoir avec la coopération portugaise et l'Institut Capverdien des Mineurs (ICM) un centre pour les enfants abandonnés ;
- b) Les participants ont souligné que dans la municipalité ils connaissent plusieurs cas d'enfants qui ne vont pas à l'école, la cause serait la pauvreté des leurs parents ;
- c) Les étudiants qui habitent dans les zones rurales (que dans cette municipalité signifie en montagne) sont défavorisés puisqu'il n'existe pas des moyens de transport public (parfois, selon la zone il n'y a pas du tout un moyen de transport disponible) ;
- d) Plusieurs étudiantes qui sortent du lycée (12^{ème} année de scolarité) reste au chômage pendant longtemps. Le nombre réduit de bourses disponibles pour étudier à l'étranger ainsi qu'un marché de travail limité contribuent à ce triste phénomène ;
- e) Les problèmes liés à la paternité ont été soulevés. Le cas de femmes qui demandent la pension alimentaire pour les enfants à la mairie puisque n'ont pas de mari, mais parfois sont enceintes, a été exemplifié par un participant. Cela signifie que le mari/copain n'a pas voulu reconnaître l'enfant ;

- f) Dans le cas où le parent qui garde l'enfant n'a pas un travail il y a le risque que la pension alimentaire donnée pour l'enfant n'est pas utilisée pour son bien ;
- g) Difficilement le ou les parents qui se trouvent à l'étranger payent la pension alimentaire pour les fils/filles qui ont laissé(e)s au Cap Vert ;
- h) Le nombre de grossesses précoces est élevé ;
- i) La loi qui punisse les pédophiles n'est pas satisfaisante puisque dans certaines parties elle n'est pas claire et laisse trop d'espace à l'interprétation ;

Questions liées au genre :

- a) Les participants ont souligné que la culture machiste au Cap Vert est très diffusée ;

Droits des handicapés :

- a) Les enfants qui ont des problèmes comportementaux sont discriminés à l'école ;
- b) Les personnes qui souffrent de maladies mentales sont souvent rejetées par la société. En particulier les enfants souffrent le plus puisqu'ils sont souvent battus, violés et isolés ;
- c) Dans la municipalité il manque un endroit où accueillir les malades mentaux afin de les enlever de la route ;

Droits à la santé :

- a) Les listes d'attente dans l'hôpital de Santa Catarina sont très longues. La mairie reconnaisse ce problème, mais réplique que n'a pas les moyens pour augmenter l'accès à la santé ni pour augmenter l'équipement de l'hôpital ;
- b) Il n'y a pas une loi qui oblige un homme qui viole une femme à faire le test sur le Sida ;

Droits de personnes âgées :

- a) Les personnes âgées sont souvent abandonnées à soi-même ;

Droit à un environnement sûr :

- a) Des cas de violence de la police envers des citoyens, bien que pas nombreuse, ont été enregistrés.

Droit à la Justice :

- a) La justice est encore élitaires. Par exemple : pour porter plainte contre une diffamation il faut payer un avocat... ;
- b) La lenteur et morosité de la justice affectent la perception de citoyen sur son efficacité ;

Droit a l'habitation :

- a) La mairie reconnaisse nécessiter de créer des habitations à loyer modéré, mais ne possède pas les moyens économiques pour le faire ;

Autres problèmes soulevés :

- a) Les conditions de vie des détenus dans la prison de la ville ne sont pas acceptables ;

- b) L'analphabétisme, surtout féminine, est encore une réalité assez épandue au Cap Vert ;
- c) Le nombre croissant des gens rapatriés surtout des Etats-Unis commence à poser un problème sérieux pour la communauté puisque ces gens ne s'intègrent pas dans la vie sociale ;
- d) Un problème d'insécurité des routes a été soulevé.

4. RECOMMANDATIONS

Toujours dans l'esprit de refléter les sentiments de la population de cette municipalité, la liste des recommandations énumérée ci-dessous n'est que limitée aux interventions qui ont été faites pendant l'atelier ou la réunion avec le maire et son équipe. Evidemment, à partir de l'analyse des problèmes susmentionnés un nombre de recommandations plus ample sera étudié lors de l'analyse de ce rapport pendant la rédaction du Plan.

Recommandations liées aux questions de genre :

- a) Il faut sensibiliser les gens à faire moins enfants en dehors des mariages ;
- b) Les médias doivent promouvoir des programmes sur l'éducation sexuelle ;
- c) Une responsabilisation des hommes et des femmes sur leurs responsabilités vers les enfants est nécessaire, notamment afin d'éviter qu'ils utilisent la pension alimentaire des enfants dans une façon pas appropriée ;
- d) Augmenter la peine pour les abus sexuels ;

- e) Des organisations non gouvernementales doivent fournir un appui juridique aux femmes victimes de violence et l'intégrer avec un appui psychologique ;
- f) La loi devrait prévoir que le copain ou mari qui viole une femme doit être expulsé de la maison ;
- g) Une lutte contre la culture machiste doit être conduite ;
- h) La loi qui punit le conjoint qui viole doit être plus revu et des peines plus dures doivent être prévues ;
- i) L'Etat doit créer des maisons de refuge pour les femmes et les filles victimes de violence ;

Droit à la Justice :

- j) Un programme de protection des victimes et des témoins doit être élaboré par l'Etat ;
- k) Afin d'accélérer la justice il sera opportun de créer des organismes qui jugent les cas mineurs (comme l'agression) ;
- l) Simplifier les procédures dans les procès ;

Recommandations liées à la divulgation des droits humains :

- m) Divulguer les droits et devoirs des citoyens, stimuler les médias à les divulguer ;
- n) Appuyer les organisations qui travaillent pour améliorer le respect des droits humains ;
- o) Introduire dans l'école une discipline sur les droits humains ;

Recommandations liées à l'éducation, aux enfants et aux jeunes :

- p) Donner plus importance à la formation professionnelle. Une proposition qui a été faite pendant l'atelier promeut la transformation des écoles techniques en écoles de formation professionnelle à niveau régionale. En général, le Gouvernement et les mairies devraient investir plus dans la formation professionnelle ;
- q) Sensibiliser le sens de responsabilités des parents envers les enfants ;
- r) L'Etat doit sensibiliser les jeunes aux droits et devoirs du citoyen et leur donner plus de responsabilité ;
- s) Il faut mieux contrôler que les enfants ne travail pas;
- t) Introduire l'éducation sexuelle dans les écoles aussi pour les jeunes de moins de quatorze ans ;
- u) Rendre plus claire la législation qui puni les pédophiles ;

Recommandations liées à un environnement sûr :

- v) Promulguer une législation qui protège les femmes victimes de violence ;

Recommandations liées au droit à la santé :

- w) Donner un appui aux malades de VIH/Sida en distribuant les médicaments dont les séropositives ont besoin (anti-diarrhéiques, et aussi des médicaments retro-viraux) ;

Autres recommandations :

- x) La mairie de Santa Catarina proposera au Ministère de la Justice un plan avec des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie des détenus ;
- y) Encourager les mairies à créer des commissions sur les droits humains ;
- z) Mettre en place des mécanismes pour combattre l'analphabétisme ;
- aa) Créer des espaces où accueillir les malades mentaux ;
- bb) Une politique de réinsertion des rapatriés dans la vie sociale de la communauté doit être élaboré ;
- cc) Former la police sur les droits humains ;
- dd) Soutenir les organisations qui aident les prisonniers à se réinsérer dans la société ;
- ee) Le Cap Vert doit continuer à ratifier les conventions internationales proposées par les organismes internationaux et régionaux ;
- ff) L'Etat devrait donner une pension alimentaire aux familles les plus pauvres ;
- gg) L'Etat doit élaborer une politique de planification familiale avec des incitations à faire moins enfants ;
- hh) Le Comité National pour les Droits de l'Homme doit avoir plus autonomie et faire des commentaires publics quand il vient à connaissance que des droits sont violés.

ATELIER SUR LES DROITS HUMAINS

« Vers un Plan d'Action National pour les Droits de l'Homme au Cap Vert »

Liste de presence

Municipalité de Santa Catarina

Date : 04/12/2002

N.º	NOME	INSTITUIÇÃO
1.	Benvindo Emílio Varela Monteiro	Polícia de Ordem Pública
2.	Carlos Alberto Gonçalves	CMSC
3.	Manuel José Gonçalves	Magistrado Mº Público
4.	Olivio Tito Lima Lopes	Guarda Prisional C. S. Catarina
5.	Antero Gomes Semedo	ADP – Picos
6.	Carlos Manuel de Brito Pereira Vaz	FAMI/Picos.
7.	Olivio Vaz Correia	Assembleia Municipal de Santa Catarina
8.	Mª Vicenta Cabral Fernandes	Delegada OMCV Santa Catarina
9.	Ilidio da Veiga	ICM – Assomada ES
10.	Inacia Jesus Cruz Ferreira	Aldeia Infantil SOS
11.	Irlindo Teixeira Dias	Repartição Finanças
12.	José Lopes Ferreira	Deputado da EMPA
13.	Valita Vera Gonçalves	Aldeia Infantil SOS
14.	Mª Nascimento Fortes Semedo	Representante Delegação de Saúde
15.	Mª Lopes Monteiro	Conservatório Registos
16.	Maïdes Barbosa Vicentes	
17.	Jorge Alberto Fonseca	Representante D. G. Desporto

18.	Emilio Xavier	
19.	Lauro Sgarli	Individual
20.	Jose Luis Sanches Alves	Oficial POP
21.	Arnaldo Jorge Brito	Liceu de Stª Catarina
22.	António Pedro Pereira Tavares	Grupo Cultural Netos Cabral
23.	Armindo Moreira Silves	
24.	Ansolino Levy Medina	Pastor da Igreja Nazareno
25.	João Baptista Freire Andrade	Presidente Câmara de Stª Catarina
26.	Leandro de Carvalho	Procurador da Republica
27.	António Maria M. Clarer	Procurador
28.	Rosa Martins Vicente	Juiz Civil
29.	Zaida Gisela Fonseca Lima	Juiz Criminal
30.	Maria Cristina Fontes Lima	Ministre de Justice/CNDH
31.	Vera Duarte	CNDH
32.	Geraldine Becchi	PNUD
33.	Graham Willis	Stagiaire du CNDH
34.	Paula Azevedo Ramos	ICM/CNDH
35.	Gloria Silva	MPD/CNDH